



## APPEL D'OFFRES PUBLIC

### ACHAT D'UN CAMION DE 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

#### DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de Lavaltrie demande des soumissions relativement à l'achat d'un camion diesel de 10 roues (6 X 4) avec équipements de déneigement.

Seuls sont autorisés à soumissionner les fournisseurs ou entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **19 janvier 2023** via le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca)

Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec monsieur Marc-André Desjardins, assistant-greffier par courriel : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

#### RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Seules seront prises en considération les soumissions transmises sur les formulaires fournis par la Ville et accompagnées de tous les documents requis.

#### DATE ET HEURE DE RÉCEPTION

Le soumissionnaire doit placer dans une enveloppe opaque cachetée, un exemplaire original et deux copies de sa soumission incluant tous les documents requis. L'enveloppe doit être identifiée, conformément au devis et portant la mention : Appel d'offres no : **2023-01-03/AOP – ACHAT CAMION DE 10 ROUES ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT.**

Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être reçues physiquement au comptoir de l'hôtel de ville, au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, pendant les heures régulières d'ouverture. Elles seront ouvertes publiquement après la clôture de la période de réception des soumissions.

La date limite pour le dépôt d'une soumission est **le 13 février 2023 à 11 heures**, heure en vigueur localement.

Il incombe au soumissionnaire de requérir une attestation de dépôt de sa soumission dans le délai légal imparti, laquelle sera émise par un représentant de la Ville ; seule cette attestation fait preuve d'un tel dépôt. La Ville de Lavaltrie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le présent appel d'offres est fait en vertu des dispositions de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 18 janvier 2023.

---

Marc-André Desjardins, assistant-greffier